

**DEMANDE DE PRISE EN CHARGE POUR SEJOUR DANS LES CENTRES FAMILIAUX DE VACANCES
(deux exemplaires par enfant)**

PARTIE A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

Nom -Prénom du fonctionnaire demandeur :

Situation familiale : marié(e) – divorcé(e) – séparé(e) - vit maritalement

Adresse personnelle :

Tél. domicile ou portable : Tél. professionnel :

Grade : **indice majoré de traitement (< ou = à 489) :**
.....

Affectation exacte :

Nom – Prénom de l'enfant :

Date de naissance : **SIGNATURE DU DEMANDEUR :**

PARTIE A REMPLIR PAR LE RESPONSABLE DU GITE, DE LA MFV ou du VVF

Lieu du séjour : Département.

Dates du séjour : Durée du séjour :

Montant global des frais de séjour pour la famille :

Désignation de l'organisme dirigeant le Gîte, la MFV ou du VVF:

N° et date d'agrément délivré
par le Ministère chargé de la santé
et du tourisme (renseignement obligatoire)
.....

Date-Cachet-Signature

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- 1 – Par le demandeur, agent du Ministère de l'Intérieur
 - copie de la dernière fiche de paie
- 2 – Par le conjoint, fonctionnaire d'un autre ministère
 - copie de la dernière fiche de paie
 - attestation de l'administration dont il relève, certifiant le non-versement de cette subvention
- 3- Facture du séjour dans le cas où la pension serait complète
- 4- Dernier avis d'imposition si le gîte, la MFV ou le VVF appartiennent au Ministère de l'Intérieur ou aux partenaires sociaux. Le taux de la subvention est déterminé par le calcul du quotient familial.
- 3 – UN R.I.B. OU R.I.P.